



PROCÈS-VERBAL COMMISSION SPORTIVE

Réunion

Electronique **Mercredi 29 Novembre 2023**

Président : M. Michel NAGEOTTE

Présents : MM. Stéphane BEGEL – Michel BOURNEZ - Thierry CORROYER – Gérard GEORGES - Michel MALIVERNAY – Thierry NAPPEY - Nicolas VUILLEMIN

RAPPEL

PLANNING DE JOURNEE

En cours de saison, toute modification de jour, d'horaire ou de terrain devra être sollicitée via l'adresse officielle électronique du club avec l'accord du club adverse, par le biais du module prévu dans Footclubs jusqu'au lundi minuit précédant la rencontre.

La commission précise qu'elle se réserve le droit de refuser toutes les demandes hors délais.

REGLEMENT TERRAIN IMPRATICABLE

L'impraticabilité du terrain est définie :

- soit par les critères retenus par les Lois du Jeu,
- soit par la production d'une interdiction par le propriétaire privé,
- soit par la production d'une interdiction par le propriétaire public pour respecter le protocole d'accord entre l'Association des Maires de France (AMF) et la FFF (Ligue et Districts).

La commission Régionale Sportive rappelle qu'il existe trois types de procédure en fonction des situations sur lesquelles s'appuyer :

- Procédure N°1 : jusqu'au vendredi 16 heures
- Procédure N°2 : le vendredi après 16 heures
- Procédure N°3 : pour les rencontres programmées en semaine doit se fier aux procédures 1&2.

De plus, nous vous rappelons qu'il existe des cas spécifiques lors des annulations de match :

1. Annulation de lever de rideau
2. Annulation générale

Une équipe senior qui aura deux matches à jouer, à domicile, en retard sur son calendrier suite à des impraticabilités de son installation, devra obligatoirement trouver un terrain de remplacement en cas de toute nouvelle indisponibilité de cette même installation ; à défaut le club devra se déplacer chez l'adversaire.

1- MASCULINS

SENIORS

1.1 – CHAMPIONNATS

Match n° 25931428 R3 groupe F : CHATENOIS – MEZIRE FESCHES FOOT du 26 novembre 2023

La commission prend connaissance de l'arrêt de la rencontre car le club de Mezire Feschés ne compte plus que 7 joueurs.

Elle déclare le club de Mezire Feschés perdant par pénalité sur le score de 3 à 0.

Match n° 25915110 : R1 Herbelin groupe A : FC MONTCEAU – STADE AUXERRE du 3 décembre 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour avancer la rencontre le samedi 2 décembre à 18h00 au stade des Alouettes 1 à Montceau les Mines.

Match n° 26727497 : R1 Herbelin groupe C : AUDINCOURT – L'ISLE SUR LE DOUBS du 3 décembre 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour avancer la rencontre le samedi 2 décembre à 18h00 au stade des Cantons 1 à Audincourt.

Match n° 25906600 : R2 groupe A : NEVERS BANLAY – FC NEVERS du 10 décembre 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour avancer la rencontre le samedi 9 décembre à 18h15 au stade Léo Lagrange n° 1 à Nevers.

Match n° 25917067 : R2 groupe B : USC PARAY – EF VILLAGES du 18 février 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour avancer la rencontre le samedi 17 février 2024 à 18h00 au stade des Sables 1 à Paray le Monial.

Match n° 26631038 : R3 groupe D : JURA SUD FOOT 3 – JURA LACS 2 du 10 décembre 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour avancer la rencontre le samedi 9 décembre à 18h00 au stade Edouard Guillon 1 à Molinges.

Match n° 25931148 : R3 groupe E : RC SAONOIS – BAUME LES DAMES 2 du 3 décembre 2023

La commission prend connaissance l'accord entre les deux clubs pour inverser la rencontre le dimanche 3 décembre 2023 à 14h30 au stade Gaston Raguin 2 à Baume les Dames.

Le match retour du 11 mai 2024 se déroulera à RC Saônois.

1.2 – COUPE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

Match n° 27589794 : 2^{ème} tour Coupe Bourgogne-Franche-Comté : FC MONTCEAU – FC CHALON du 10 décembre 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour avancer la rencontre le samedi 9 décembre à 18h00 au stade des Alouettes 1 à Montceau les Mines.

Match n° 27589784 : 2^{ème} tour Coupe Bourgogne-Franche-Comté : FC NEVERS – FC SENS du 17 décembre 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour avancer la rencontre le samedi 16 décembre à 18h00 au stade des Senets 1 à Varennes Vauzelles.

JEUNES

1.3 – CHAMPIONNATS

Match n° 26311568 : U18R1 Laser Game Evolution : FC CHALON – STADE AUXERRE du 17 décembre 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour avancer la rencontre le dimanche 10 décembre à 13h30 au stade Léo Lagrange 3 à Chalon sur Saône.

Match n° 25929755 : U17R1 : groupe A : BEAUNE – PARAY USC du 3 décembre 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour avancer la rencontre le samedi 2 décembre à 16h00 au stade du Château 2 à Vignoles.

Match n° 25932769 : U17R1 groupe B : PONTARLIER – GJ MONTS ET VALLEES du 3 décembre 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour avancer la rencontre le samedi 2 décembre à 15h00 au stade André Hammerli à Pontarlier.

Match n° 25932209 : U16 R1 : JURA DOLOIS FOOTBALL – RACING BESANCON du 3 décembre 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour avancer la rencontre le samedi 2 décembre à 13h30 au stade Paul Martin 3 à Tavaux.

Match n° 25923103 : U16R2 groupe B : LONS LE SAUNIER RC – JURA STAD' du 10 décembre 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour avancer la rencontre le samedi 9 décembre à 11h00 au stade municipal 2 à Lons le Saunier.

Match n° 25921880 : U16R2 groupe D : NOIDANAIS – GJ SUD HAUTE SAONE du 3 décembre 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour inverser la rencontre le samedi 2 décembre à 15h30 au stade des Chaillaux 2 à Rioz.

1.4 - REPORTS

[La commission décide de reporter les rencontres suivantes au SAMEDI 9 DECEMBRE 2023 :](#)

U16 R2 :

- Groupe D :
 - o 25921880 : BART - NOIDANAIS

2- FEMININES

SENIORS

2.1 – REGIONAL 2 FEMININE

Match n°25931475 : Régional 2 Féminine : Poule C : GJ/GSF VAL DE CERISE – BESANCON FOOTBALL du 19 novembre 2023

La commission prend connaissance de la décision de la Commission des Statuts et Règlements et Obligations des Clubs du 23 novembre 2023.

La commission SROC dit la réserve technique non-recevable sur la forme et **confirme le résultat acquis sur le terrain.**

2.2 – REPORT

La commission décide de reporter les rencontres suivantes au DIMANCHE 17 DECEMBRE 2023 :

REGIONALE 2 FEMININE :

- Poule B :
 - o 25931409 : CHATEAU DE JOUX – CHAMPAGNOLE/NEY

La commission informe les clubs du caractère obligatoire de cette rencontre afin de finaliser la phase Brassage de cette compétition. En cas de terrains impraticables la rencontre sera automatiquement inversée.

La commission décide de reporter les rencontres suivantes au DIMANCHE 28 JANVIER 2024 :

COUPE BOURGOGNE FRANCHE COMTE FEMININE :

- 1^{er} Tour :
 - o 27591448 : CHAMPAGNOLE/NEY - DANNEMARIE

JEUNES

2.3 – U18F REGIONAL 1

Match n°27492115 : U18F R1 : Poule Promotion : RC LONS – DIJON UNIVERSITE du 02 décembre 2023

La Commission prend connaissance du mail du DIJON UNIVERSITE CLUB. Elle accepte à titre exceptionnelle leur demande de report de la rencontre au samedi 30 mars 2024.

3- FUTSAL

3.1 – REGIONAL 1

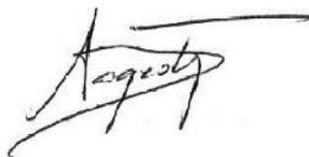
Match n°26201330 : Régional 1 Futsal : Poule C : HERISPORT FUTSAL – AS BAUME LES DAMES du 27 Novembre 2023

Forfait déclaré de l'équipe de AS BAUME LES DAMES

La commission donne match perdu par forfait à l'équipe de Baume les Dames (3-0) et attribue le gain du match à Hérissport Futsal.

Amende : 60 euros pour forfait déclaré.

Le Président Commission Régionale Sportive



Michel NAGEOTTE

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football